# Les difficultés de mise en œuvre des règles de classement SATA

## Introduction et contexte :

Le classement des grumes et des sciages permet de :

* différencier les qualités
* établir une valeur marchande à des ensembles de produits.
* définir ce qui n’est pas commercialisable (les rebus devant être éliminés, le plus souvent brulés à proximité de la scierie car ils sont encombrants.

Le classement impacte donc directement le rendement matière.

Les plus anciennes règles de classement des bois tropicaux étaient appelées « impérial grading » (ce qui explique les noms anglophones des différentes qualités) et n’étaient communiquées qu’oralement. Au début du siècle dernier, ces règles ont été transcrites dans des organismes gérant les colonies puis fusionnées et portées par l’ATIBT (où les dernières versions ont été révisées en 1982 et 1999) qui sont désormais les règles de classement des sciages africains référencées contractuellement. Le principe de ces règles réside dans une tolérance d’un certain nombre de défauts calibrés, en fonction de la surface de la pièce considérée. Elles définissent 3 choix standards (dont le FAS) et 7 choix spéciaux. La qualité FAS (first and second) est la seule utilisée sur le marché. Ces règles de classement sont très succinctes et imprécises, au point qu’elles conduisent fréquemment à des litiges.

En dehors de l’Afrique, les autres continents ont développé un classement par découpes nette, c'est-à-dire où le classeur estime (de la même façon que le ferait l’utilisateur) une proportion de surfaces rectangulaires nettes de défaut par rapport à la surface de la pièce. Plus ce pourcentage est élevé et meilleure est la qualité de la pièce de bois. Les bois asiatiques sont commercialisés avec ce type classement (Malaysian Grading Rules, MGR depuis 1949) comme les bois américains (National Hardwood Lumber Association Rules - NHLA depuis 1897).

Dans le cadre d’une recherche d’uniformisation, le CTFT a défini en 1976 les règles SATA (Sciage Avivés Tropical Africains) équivalentes aux règles NHLA et MGR qui optimisent les rendements matières avec un système métrique. En 1979, les règles SATA sont éditées avec le soutien de l’ATIBT qui recommande leur utilisation ; malheureusement elles ne seront jamais appliquées sur le marché.

## Les pratiques des entreprises

Les définitions des règles anciennes de classement des sciages africains correspondent rarement aux attentes des utilisateurs, car la notion de rendement est occultée (contrairement aux autres règles de classements pratiquées dans le monde). De ce fait, les producteurs ont défini leur propre référentiel de classement des sciages qui devient une sorte de « marque » associée au nom de l’entreprise avec un gage de qualité. C’est ainsi que les producteurs commercialisent des lots de sciages souvent sous la même appellation : FAS avec des qualités très variables selon les clients. Ces référentiels définissent des qualités telles que : FAS chine, FAS Europe, FAS Afrique du nord (…), et pour les plus basses qualités : AIC ou Merchantable (qualité normalement spécifique aux règles MGR).

## La perception des professionnels

D’une façon générale, la filière bois est peu ouverte aux changements ; très probablement parce qu’il s’agit d’une filière où la gestion durable comme le commerce sur stocks impose une vision à très long terme.

Au-delà de ces considérations, les professionnels sont persuadés que leur méthode de travail est déjà optimisée, et il considère cette proposition irrespectueuse (voire insultante) à l’égard de leurs connaissances du métier.

Depuis plus de 40 ans, les tentatives de réforme des règles de classement avec les règles SATA ont échoué. Dès lors le projet a perdu sa crédibilité au fil des années. Le contexte économique beaucoup plus tendu pour les producteurs aujourd’hui est d’autant plus défavorable à cette réforme.

Enfin, il s’agit d’un lourd investissement professionnel sur le plan formation des opérateurs, des commerciaux et des clients qui ne sera assuré que par des formations régulières (plus importantes que celles prévues dans le projet) et conforté par une campagne de communication.

## Les risques

L’uniformisation des règles de classement conduit à deux risques essentiels :

* La qualité ne sera plus un savoir-faire de l’entreprise et le client est libre de s’approvisionner chez n’importe quel autre fournisseur en faisant jouer la concurrence pour une qualité fixe.
* Si un client tient à conserver ses approvisionnements selon ses habitudes, il pourra encore trouver des offres chez les concurrents qui restent sur les anciennes règles.

## Le gain

Le gain de rendement matière n’est pas nécessairement un gain financier. En effet, à partir d’un lot de planches débitées d’une grume, il s’agit de pouvoir mettre sur le marché des pièces de moindre qualité dont le prix sera peut-être insuffisant pour absorber les couts de transport ou pour un marché local dont le prix sera tiré au plus bas face à la concurrence des bois illégaux. En revanche, les règles SATA vise la réduction des déchets, la simplification pour l’export asiatique et la formalisation du marché local.

## Les attentes des professionnels

Les règles professionnelles n’ont aucun caractère obligatoire, et elles doivent naturellement séduire les acheteurs pour leur utilisation. Le point fort de ces règles résident dans leur similitude avec les règles asiatiques (MGR) car l’export des bois africains est essentiellement orienté vers l’Asie (57% en 2016, part en constante augmentation). Les européens consomment de moins en moins de bois africains. La restriction d’utilisation des règles à une seule essence n’est pas envisageable car même si les producteurs de cette essence sont limités, beaucoup d’entre eux n’ont aucun problème d’écoulement de cette essences (et parfois sur des problématiques de survie). Actuellement l’exportation des entreprises asiatiques vers d’autres entreprises asiatiques s’effectuent sans règles de classement ; les grumes sont débitées en plots (voire en Slabs) purgées de leurs dosses et l’ensemble est exporté sans contrôle qualité. Les commerciaux estiment que c’est en répondant à la Demande que le marché peut peut-être évoluer.

Par conséquent, le projet est applicable à toutes les essences et vise une correspondance avec les règles (asiatiques en priorité). Les professionnels peuvent bénéficier d’une formation approfondie à moindre frais de leurs opérateurs sans forcément modifier leurs habitudes de classement ou celles de leurs clients compte tenu de la correspondance qui doit être établie. Les règles SATA seront mise en ligne comme référence afin d’inciter leur utilisation.